

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 3'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du Cluster du Sport International (CSI) sur le site de Lausanne, à Dorigny

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie en date du vendredi 15 novembre 2013 à la Salle de conférences du SCRIS, rue de la Paix 6, à Lausanne pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes les députées Brigitte Crottaz, Alice Glauser, Sylvie Podio ainsi que de MM. les députés Michel Collet, Hughes Gander, Philippe Germain, Claude Matter, Jacques Perrin, Yves Ravenel, Michel Renaud et Stéphane Rezso (président – rapporteur).

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis (chef du DFIRE) était présent ainsi que M. Philippe Pont (chef du SIPaL) qui représentait l'administration.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil d'étudier cet objet en urgence car le projet du Cluster du sport international (CSI) avance rapidement ; maintenant, il s'agit de le stabiliser en coopération avec les différents partenaires impliqués.

Le crédit du présent EMPD, pour un montant total de CHF 3'000'000.-, couvre l'étude globale du projet jusqu'aux soumissions rentrées, permettant de passer ensuite au crédit d'ouvrage qui devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant 2014. Cet EMPD inclut un premier crédit de CHF 400'000.- déjà accordé par la commission des finances et qui a permis, entre autres, d'étudier et de choisir un site approprié ainsi que d'organiser le concours d'architecture.

Le bâtiment sera à disposition du secteur du sport, aussi bien pour des associations sportives internationales que pour des institutions actives dans la formation et les sciences du sport. Dans ce dernier domaine, et suite au transfert en août 2013 de l'institut des sciences du sport de Genève au sein de l'UNIL, il est prévu qu'une soixantaine de chercheurs de l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) travaillent dans ce cluster. Précisons encore que l'ISSUL dépend des deux facultés de SSP et de Biologie et Médecine.

Concernant les associations, le futur cluster hébergera principalement la Fédération Internationale des Sports Universitaires (FISU) qui compte 163 fédérations nationales membres et qui supervise l'organisation des universiades d'été et d'hiver, de même que des championnats du monde universitaires. La FISU, dont le siège se situe depuis 2011 dans la Maison du Sport International (MSI) à Lausanne, possède encore des locaux en Belgique et souhaite regrouper l'ensemble de ses activités dans la capitale olympique. Pour la FISU, l'acquisition de bureaux suffisamment spacieux pour accueillir l'entier de son staff sur le site universitaire de Dorigny, à deux pas du siège du CIO et à

côté d'installations sportives modernes, est une opportunité unique. Pour répondre à ses besoins, la FISU achètera deux étages de cette infrastructure.

Urgence il y a, car la FISU souhaite emménager dans son nouveau quartier général en 2016 déjà. Possédant ainsi son propre siège, elle augmentera encore son efficacité organisationnelle et son rayonnement international. En parallèle, l'établissement stable d'une fédération de cette envergure consolide l'image du Canton de Vaud, capitale mondiale de l'administration du sport.

L'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), qui offre un master en administration du sport à des étudiants du monde entier, regroupera enfin ses activités sous un seul toit, bénéficiant ainsi d'infrastructures adaptées et profitant d'échanges directs avec le monde du sport académique et associatif.

Le volet économique serait représenté par une entité appelée Cluster du sport international, très petite unité en cours de constitution avec pour objectif de développer un réseau entre les institutions sportives, de la santé, de la recherche, de la formation et les entreprises liées au sport. Il s'agit d'un projet en partenariat avec la Confédération, le Canton, les communes et le CIO.

En conclusion, le Conseil d'Etat demande un crédit d'étude de CHF 3'000'000.- pour que le SIPaL puisse mener les études nécessaires afin de finaliser le projet jusqu'à l'obtention du crédit d'ouvrage. L'Etat est déjà propriétaire du terrain. L'objectif consiste à progresser rapidement dans la réalisation du projet afin de conforter le Canton et la Ville de Lausanne en tant que centre planétaire du sport, en consolidant recherche, santé et prévention. Dans cette même dynamique, un Centre sport et santé (CSS) de l'UNIL et de l'EPFL vient d'être inauguré sur le campus de Dorigny et représente un élément supplémentaire en matière de pratique optimale, saine et responsable du sport.

3. DISCUSSION GENERALE

Bien que cité dans la présentation, le CIO ne prendra pas directement part à la réalisation de cet objet. Cependant, le CIO sera impliqué au travers de l'AISTS dont il est membre fondateur, et en soutenant financièrement le cluster ; le CIO estimant fondamental de consolider la place du sport dans le Canton de Vaud.

Par contre, le CIO a son propre projet et va prochainement entreprendre une énorme transformation et extension de son château à Vidy en prévision du développement de son siège. Le chef du SIPaL ajoute que le CIO a lancé un concours international d'architecture, sous la forme de 12 projets invités qui seront jugés les 7 et 8 décembre 2013.

Relevant la concurrence mondiale qui sévit dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives internationales, un député se réjouit que ce projet offre de meilleures conditions d'accueil à ces associations. De plus, on peut se féliciter que le Canton encourage la diversification des activités liées au sport. Il est confirmé que la FISU achètera ses surfaces dans le nouveau bâtiment ; en ce sens, les contrats sont signés afin d'éviter toute volte-face de ce partenaire principal. La seule contrainte réside dans le respect du délai afin que la FISU s'installe dans le Cluster du Sport International en 2016. A l'avenir, l'organisation des universiades sera entièrement pilotée depuis Lausanne, événements sportifs majeurs qui regroupent pas moins de 25'000 athlètes, une fois tous les deux ans.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le financement de ce projet est déjà assuré. En effet, à fin 2011, la COFIN a été informée de cet investissement qui contribue au positionnement du Canton en faveur de la promotion économique liée au sport et de la collaboration entre fédérations sportives et hautes écoles. De son côté, le service des finances a déjà pris les dispositions nécessaires pour assumer son propre coût lié à la réalisation de l'ouvrage, jusqu'à la mise à disposition des locaux.

Dans l'auditoire d'une capacité de 200 places, l'AISTS, par exemple, va organiser régulièrement des conférences publiques auxquelles sont invités des sportifs de renom. De plus, l'Académie utilisera des salles de cours et de séminaires situées dans la partie commune du bâtiment.

Les plans détaillés des locaux, avec les spécificités techniques et énergétiques, seront présentés dans le prochain EMPD sur le crédit d'ouvrage. Pour rappel, le premier prix du concours d'architecture a été attribué au bureau zurichois Karamuk*Kuo pour le projet « La Ruche » dont la distribution des volumes apparaît particulièrement rationnelle avec des espaces communs favorisant les échanges entre les occupants du bâtiment.

Vu sa situation privilégiée sur le campus universitaire, les locaux du CSI pourront également être utilisés par d'autres facultés de l'UNIL, voir loués pour des événements externes.

Le concours d'architecture était ouvert au niveau international, anonyme et à un seul tour. 25 projets ont été déposés et le jury unanime a désigné le projet « La Ruche ».

En l'état, le Canton et la Ville de Lausanne ne posséderont pas une antenne sur place, par leurs services des sports respectifs, car pour l'instant la priorité se focalise sur le rôle académique et de recherche exogène du CSI. D'ailleurs, en l'état du projet, tous les locaux sont déjà attribués. Il se peut qu'un étage soit éventuellement ajouté pour accueillir une autre entité sportive de première importance, mais même dans ce cas, il n'y aurait toujours pas de place pour les services du Canton et/ou de la Ville.

Le CSI se situera sur la commune d'Ecublens, par contre l'extension de l'Internef au sud de l'UNIL, qui a aussi fait l'objet d'un concours d'idées, se situera sur la commune de Chavannes-près-Renens. Bien qu'aucune conséquence sur les communes ne soit mentionnée, il est important qu'elles demeurent compétentes pour délivrer les permis de construire. Le Gouvernement reste sensible à cette problématique et sera particulièrement attentif à la bonne communication avec les communes concernées aussi bien pour le CSI que pour l'extension future de l'Internef.

Au sujet de l'implantation, il est relevé la phrase suivante : « *Le comité de programmation propose que la trame des bâtiments existants ainsi que le gabarit ne soient pas des contraintes obligatoires pour le concours d'architecture* » ; et donc qu'il sera possible d'ajouter un étage au projet « La Ruche » qui comprend actuellement quatre étages sur Rez, pour une surface totale de 4'620 m². Il est important de souligner l'ultra concurrence qui règne dans l'accueil des fédérations, organisations ou autres structures liées au sport. Il s'agit pour le Canton d'être prêt à faire face à toute opportunité qui pourrait se présenter, voire même se confirmer. C'est pourquoi le Canton se donne la souplesse de construire un étage supplémentaire si besoin. Nous pouvons regretter que l'Agence mondiale antidopage (AMA) soit partie au Canada, privant le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD) à Epalinges des retombées qu'une telle agence a sur la recherche et le développement.

Au niveau des études préalables, il apparaît clairement que la zone où se situe le terrain présente des difficultés et des risques possibles liés à la bande alluvionnaire et à la nappe phréatique. Mais le bâtiment n'est pas directement au bord du lac, puisqu'il se situe en amont de la route cantonale. Il y a certes déjà d'autres constructions sur ce terrain, mais des sondages supplémentaires sont effectivement prévus. D'ailleurs le CSI, de même que l'extension de l'Internef, sont légalisés au niveau de la zone à bâtir.

Il y aura bien aussi un sous-sol qui permettra de rester en dessus de la nappe phréatique, mais comme le terrain se situe dans une zone d'alluvions, le bâtiment sera tout de même fixé sur des pieux. Le terrain se trouve dans un parc universitaire et les parcelles sont légalisées ; on peut dès lors prévoir une consultation rapide au niveau des communes. La problématique géologique liée à l'eau en sous-sol est reconnue et un surcoût d'environ CHF 1 à 1.5 mio. est déjà inclus dans le coût total.

Entités au sein du Cluster International du Sport

Les quatre entités (FISU, AISTS, ISSUL et CSI) présentées dans le présent EMPD sont en principe les futurs occupants du bâtiment. Il est toutefois possible que l'entité Cluster du sport international, suivant sa destinée et/ou son ampleur, ne prenne pas place dans ce bâtiment, comme il est aussi possible qu'un nouveau résidant y soit accueilli. En conséquence, la volumétrie pourrait changer avec la construction d'un étage supplémentaire à l'attention d'une nouvelle entité qui achèterait alors ses locaux sous la forme d'un lot de PPE.

Les synergies entre toutes ces entités actives dans le domaine du sport sont importantes. Organisations établies à Lausanne, elles se déplacent « ensemble » à travers le monde, fréquentant les mêmes conventions et prenant part aux mêmes compétitions. Globalement, l'enjeu est considérable pour le Canton de Vaud, car ces fédérations sportives rapportent environ CHF 200 millions par année et emploient entre 1'300 et 1'400 personnes.

Quelques événements qui pourraient éventuellement être organisés dans le Canton, comme par exemple la SportAccordConvention ou les Jeux olympiques de la jeunesse, dont le budget se monte à CHF 40 millions, permettraient de poser ostensiblement la marque « Vaud, capitale du sport ». On peut rappeler l'impact positif pour l'image de Lausanne (Vaud) de Gymnaestrada 2011 qui a regroupé 22'000 participants environ provenant de 55 pays.

Pour éviter tout malentendu, il est confirmé que la FISU et l'ISSUL occuperont avec certitude le nouveau bâtiment et qu'ensemble ils couvrent 85% des locaux dans leur configuration actuelle. L'AISTS en principe aussi, mais il suffirait qu'un concept supplémentaire soit développé pour que la situation évolue, L'AISTS aurait également intérêt à se rapprocher de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), en ce qui concerne les aspects logistiques et opérationnels liés à des événements de masse. En résumé, des changements restent possibles quant aux futurs partenaires et ils pourraient avoir changé en 2014, au moment de la demande de crédit d'ouvrage d'environ CHF 20 millions. Dans tous les cas de figure, il est garanti que le bâtiment sera pleinement occupé.

Concernant l'AISTS, son déplacement sur un autre site dépendrait de sa propre initiative. Le projet du CSI fut initié à la demande de cette Académie de pouvoir centraliser et consolider ses activités sur un site unique. En conséquence, elle reste prioritaire sur ce projet. Il est souligné que les activités de l'AISTS et de la FISU sont complémentaires, en aucun cas concurrentes.

Par apport à une augmentation de CHF 3 millions sur une ligne budgétaire du DFIRE, il faut comprendre qu'un total de CHF 14 millions, qui figure au budget d'investissements 2014, est affecté et réservé au projet du CSI. De son côté, la FISU paiera le complément de CHF 7 à 8 millions pour l'achat de ses deux étages. Le coût annuel durable de 3%, qui comprend les intérêts et les frais de fonctionnement du bâtiment, ne sera porté en charges qu'après la fin de la construction.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'article 1 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents

L'article 2 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents

L'article 3 (exécution) est adopté à l'unanimité des 11 membres présents

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Crissier, le 27.11.13.

Le rapporteur :
(Signé) Stéphane Rezzo